Communication destinée au personnel

Principaux problèmes de conformité inventoriés

Un groupe syndical (MM. Baudhuin, Dumoulin, Eeman, Ferdinand et Renard) a été constitué à l'invitation du Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail (M. Hulin) en vue de visiter en sa compagnie le bâtiment City Atrium C.

Une première visite a eu lieu le jeudi 4 janvier 2018, qui s'est limitée aux étages 5, 6 et 9, et a duré un peu plus de 2 heures 30. La raison d'une telle durée est liée à l'identification d'un nombre important de manquements à la législation relative à la santé et sécurité au travail ("Bien-être").

Le groupe syndical se propose de renouveler l'expérience pour d'autres étages.

Il fera régulièrement rapport des constatations auxquelles il sera arrivé, ainsi que des progrès en termes de bien-être qu'il est désireux d'accompagner. Sensibiliser chaque membre du personnel pour favoriser les comportements qui assurent à la fois la santé, la motivation au travail et la sécurité, c'est en effet la mission-clé de l'engagement syndical.

Les principaux risques identifiés – à quelque étage que ce soit, d'ailleurs – ont été :

- ► Sécurité (incendie, chute)
- ▶ Santé
- ► Embellissement indispensable à apporter aux lieux de travail
- ► Charge psychologique (dont indices de harcèlement)
- ▶ Hygiène au travail
- Ergonomie

et, quelquefois, l'interaction de plusieurs risques se produit, en particulier quand l'espace de travail et de circulation des personnes se voit réduit et/ou entravé.

① Sécurité

Les principaux problèmes de sécurité découverts par les Délégations syndicales lors de la visite du 4 janvier 2018 sont :

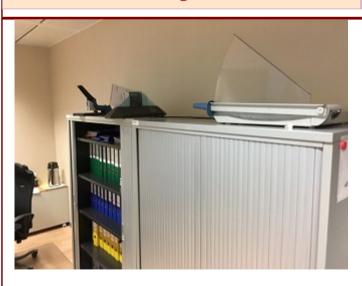
- ▶les risques d'incendie provoqués par le non-respect des consignes de fermeture pour les portes coupe-feu (image 1) et, quelquefois, la non-conformité elle-même de certaines portes coupe-feu ;
- ▶ les risques de chutes des agents provoquées par des câbles électriques au sol ou allant de bureau à bureau (image 2) ;
- ▶ les risques de chutes d'objets lourds situés sur des armoires (image 3), voire même des étagères hautes non fixées aux murs porteurs/cloisons (image 4).







(image 2)







(image 4)

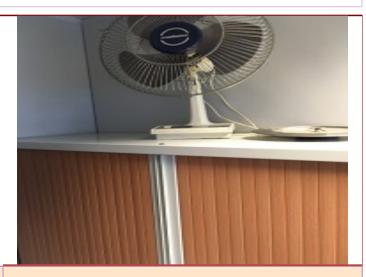
② Santé

Les principaux problèmes susceptibles de mettre en péril la santé des agents découverts par les Délégations syndicales lors de la visite du 4 janvier 2018 sont :

- ▶ les risques d'hygiène de l'air liés à la présence d'appareils non enregistrés auprès du SIPPT ; personne n'est, dès lors, au courant de l'existence de dangers potentiels, tels que les réfrigérateurs (image 5) ou ventilateurs (image 6) ;
- ▶le contenu de certains réfrigérateurs : il est rappelé que les équipes de nettoyage n'ont pas pour mission de nettoyer l'intérieur de réfrigérateurs individuels, d'où risque de propagation de bactéries ;
- ▶ la présence d'objets insolites dans un contexte professionnel (image 7) ou d'éléments de chauffage peu communs (image 8) ;
- ▶ des fours à micro-ondes (bien évidemment non validés par le SIPPT) dans certains bureaux ; un *Quick Win* serait d'en équiper tous les locaux cuisines.



(**image 5**)



(image 6)





(**image 7**)

(image 8)

3 Embellissement des lieux de travail

Les principaux problèmes de ce qui constitue en réalité autant d'enlaidissements des bureaux concernent :

- ▶ les risques d'éboulement de dossiers (image 9) ;
- ▶ les objets usés, mal entretenus ou dépareillés par rapport au mobilier prévu d'origine ; tel ce bureau servant aussi de salle de réunion et de local d'archivage (image 10) ;
- les objets potentiellement dangereux, telle cette chaise bancale (image 11)
- ▶ les "systèmes D" pour rehausser les docking stations (image 12) ; etc. ; etc.





(**image 9**)

(image 10)





(image 11)

(image 12)

Pour rappel, pour le SPF Economie, la **diminution des effectifs** ces neuf dernières années a été nettement plus sensible que pour l'ensemble des SPF. En effet, au SPF Economie, on est passé de 2.734 agents fin 2007 à 1.900 agents fin 2016, soit une perte de 30,5% (ou -3,4% par an). Alors que pour tous les SPF, on est passé de 61.445 à 50.874 agents sur la même période, soit une perte de 17,2% (-1,9% / an). Le problème soulevé par l'**âge élevé** des agents du SPF persiste en 2016 avec un âge moyen de 48,7 ans, contre 46,8 ans en moyenne pour tous les SPF. Ce phénomène provient essentiellement du faible taux de remplacement des agents qui partent à la pension, mais aussi d'une politique qui avantage les promotions pour des grades très élevés, au détriment de tous les autres niveaux jusqu'au niveau A3 y compris.

Les Délégations syndicales constatent que **de nombreux jeunes** agents, parce que sans possibilité de promotion, **quittent le SPF pour d'autres horizons**. Les promotions à titre d'experts sont nettement insuffisantes (voire inexistantes...) et contraignent les niveaux A1 ou A2 à chercher à devenir managers s'ils souhaitent une promotion.

Dès lors, le SPF Économie de 2018 :

- ▶ regorge de *middle managers*, ce qui dénote une hiérarchie trop verticalisée en termes de management ;
- souffre d'un déficit, sans doute croissant, au niveau des producteurs (B, A1, A2).

Le **pourcentage de télétravailleuses** est nettement plus élevé au SPF (61,6%) que dans l'ensemble des SPF (57%). Cela peut conduire à diverses situations de stress.

Les hommes du SPF Economie occupent nettement plus les fonctions dirigeantes que les femmes. Le déséquilibre H/F dans ces fonctions affecte le SPF Economie dès le niveau A1, alors que dans l'ensemble des SPF, il ne devient significatif qu'à partir du niveau A3. Le comité de direction lui-même présente un déséquilibre à l'avantage des hommes.

L'évolution des statistiques d'**absentéisme** sur ces trois dernières années montre une nette augmentation au SPF Economie : de 5,8 % en 2014 à 6,8 % en 2015, et même à 7,6 % en 2016. Un élément d'explication en est notamment l'âge moyen des agents, de deux ans plus élevé au SPF Economie par rapport aux autres SPF, mais aussi, probablement, le manque de motivation généré par les nombreux problèmes de bien-être identifiés au cours de la visite du 4 janvier 2018.

Une différence de traitement significative a été relevée entre services à E4, dont certains s'estiment lésés par certaines décisions prises unilatéralement par la direction sans respect, tant physique que moral, pour les agents concernés et leurs revendications, pourtant parfaitement légitimes au vu des normes de bien-être.

Les principaux problèmes pouvant contribuer à intensifier la charge psychologique relevés par les Délégations syndicales au cours de la visite concernent en effet :

- ▶ les risques provoqués par **le non-respect** des normes relatives aux **surfaces minimales de bureau** ; un exemple parmi de nombreux autres : le *ratio* aberrant {6,71 m² x 6 stagiaires étudiants} au cinquième étage (**image 13**) ;
- ▶ les risques de conflits ou de situation de harcèlement induits par la trop grande **promiscuité** entre agents ; sans pouvoir dégager d'espace de vie privée et sous le regard constant des collègues, les pistes de solutions aux conflits et harcèlement sont souvent vouées à l'échec ;
- la **question du genre** insuffisamment prise en compte, qui débouche notamment sur un déficit de femmes dans les fonctions dirigeantes ;
- la question du *ratio* trop variable d'occupation des bureaux par les agents, comme dans ce bureau (image 14) où s'entassent les bureaux et armoires sans le moindre dégagement.







(image 14)

S Hygiène au travail

Les principaux problèmes d'hygiène relevés par les Délégations syndicales en cours de visite concernent :

- les risques provoqués par la présence de **nombreux appareils individuels** non contrôlés, non nettoyés, **non autorisés** ;
- la **propreté des toilettes** qui laisse à désirer : des rappels fréquents doivent être réalisés, notamment pour rappeler l'usage des brosses.

© Ergonomie

Les principaux problèmes d'ergonomie découverts par les Délégations syndicales concernent :

- les risques dus à une mauvaise orientation et hauteur des écrans (image 15);
- les risques dus à une **mauvaise orientation des bureaux et des écrans** par rapport aux sources naturelles de lumière (fenêtres) ;
- les risques provoqués par un **usage intensif des portables** ; ceux-ci, qui son efficaces en cas de mobilité, ne le sont pas pour un travail sédentaire de longue durée ;
- les risques provoqués par une orientation inadaptée du bureau par rapport à la configuration spécifique du local (présence de fenêtres côté sud, présence de câbles électriques ou d'objets encombrants à proximité des portes d'accès);
- ▶ encore trop souvent, les agents considèrent les éclairages indirects créés par les lampes halogène haute tension (300W 500W) comme la meilleure solution (image 16), alors qu'il n'en est rien. En effet, l'économat (S2) a fourni de nombreux bureaux avec des lampes sur pied efficaces, garnies d'ampoules économiques (40W 60W).







(image 16)

② Interactions de divers risques

- ▶ risques induits par le manque de place dans les bureaux, avec comportements inadéquats en cascade : éclairage, réfrigérateurs, percolateurs "maison", utilisation des stores et/ou de lampes halogène pour contrecarrer les reflets dus à l'impossibilité d'orienter les bureaux perpendiculairement aux fenêtres ;
- ▶ chauffage aléatoire (bureaux orientés vers l'Atrium Vs. vers l'extérieur) qui incitent à des apports sauvages de chaufferettes, ventilateurs, humidificateurs.

(Annexe) Constatations spécifiques au 5ème étage (E4)

Les Délégations syndicales mettront prochainement à la disposition du personnel concerné le reportage photographique, ainsi que les remarques des points ① à ⑦ ci-dessus qui s'avèrent pertinentes à leur étage.

Seront notamment concernés les locaux :



- ▶5/A19
- ▶5/A24
- ▶5/B05
- ▶5/B06
- ▶5/B08
- ▶5/B16
- ▶5/B21
- ▶5/B25
- ▶5/B26

Il va de soi que, d'ici à la finalisation de ce reportage, les mesures correctrices monitorées par le SIPPT et le comité de concertation de base qui seront devenues effectives seront soulignées et saluées (sous la forme de photos "AVANT/APRÈS")

(Annexe) Constatations spécifiques au 6ème étage (E4)

Les Délégations syndicales mettront prochainement à la disposition du personnel concerné le reportage photographique, ainsi que les remarques des points ① à ② ci-dessus qui s'avèrent pertinentes à leur étage.

Seront notamment concernés les locaux :

- ▶6/A14
- ►6/B28
- ▶6/C02

Il va de soi que, d'ici à la finalisation de ce reportage, les mesures correctrices monitorées par le SIPPT et le comité de concertation de base qui seront devenues effectives seront soulignées et saluées (sous la forme de photos "AVANT/APRÈS")

(Annexe) Constatations spécifiques au 6ème étage (ABC)

Les Délégations syndicales mettront prochainement à la disposition du personnel concerné le reportage photographique, ainsi que les remarques des points ① à ⑦ ci-dessus qui s'avèrent pertinentes à leur étage.

Il va de soi que, d'ici à la finalisation de ce reportage, les mesures correctrices monitorées par le SIPPT et le comité de concertation de base qui seront devenues effectives seront soulignées et saluées (sous la forme de photos "AVANT/APRÈS")

(Annexe) Constatations spécifiques au 9ème étage (T)

Les Délégations syndicales mettront prochainement à la disposition du personnel concerné le reportage photographique, ainsi que les remarques des points ① à ⑦ ci-dessus qui s'avèrent pertinentes à leur étage.

Il va de soi que, d'ici à la finalisation de ce reportage, les mesures correctrices monitorées par le SIPPT et le comité de concertation de base qui seront devenues effectives seront soulignées et saluées (sous la forme de photos "AVANT/APRÈS")